

Bordeaux, le 13 janvier 2025

À l'attention des candidats à une mutation ou une mobilité en Gironde,

**Objet : Lancement du mouvement de l'emploi 1<sup>er</sup> degré 2025 de Gironde.**

Madame, Monsieur,

Vous envisagez une mobilité, un changement professionnel, vous êtes candidat à une première titularisation ou à une intégration en Gironde, vous devez participer au mouvement de l'emploi et vous inscrire sur notre site <https://ec-mouvement1d.fr/>.

**Cette mise au mouvement est indispensable pour pouvoir participer, sans qu'aucune obligation de mobilité n'en découle, et candidater à un emploi.**

**Aucun vœu ne pourra être satisfait sans cette mise au mouvement préliminaire.**

Nous vous invitons à rassembler et à préparer en amont tous les justificatifs obligatoires à votre inscription qui permettront une étude complète de votre dossier, et de bénéficier d'une éventuelle priorité d'emploi :

- **Justificatif d'ancienneté i-professionnel obligatoire**
- **Si concerné**, livret de famille, acte de naissance de l'enfant, attestation de PACS
- **Si concerné**, titre de capacité ASH
- **Si concerné**, tous justificatifs nécessaires à une demande d'impératif pour : vie religieuse ou sacerdotale, raisons médicales, résidence de l'enfant, rapprochement de conjoint, autre
- **Si vous êtes intéressé par un poste de direction**, un CV actualisé

Tous les documents nécessaires concernant le mouvement de l'emploi 2025 de Gironde seront mis en ligne et téléchargeables sur le site de la DDEC 33 : <https://ecg33.fr/enseigner/mouvement-de-lemploi>.

Vous trouverez sur le site de la DDEC 33 :

**À partir du 13 janvier 2025 :**

- ✓ Le calendrier du mouvement 2025
- ✓ La fiche de mutation interdiocésaine pour les maîtres titulaires
- ✓ La fiche de participation au mouvement des PE stagiaires pour l'académie de Bordeaux
- ✓ Le Directoire d'application des Accords professionnels sur l'organisation de l'emploi du 1<sup>er</sup> degré
- ✓ La nomenclature des codifications des maîtres du 1<sup>er</sup> degré inscrits au mouvement de l'emploi
- ✓ La répartition géographique et carte des écoles de Gironde

**À partir du 24 mars 2025 :**

- ✓ La liste des emplois vacants et susceptibles d'être vacants en Gironde pour la rentrée 2025

**Pour que votre participation au mouvement soit validée et étudiée en CDE 33, vous devez formuler vos souhaits à l'identique sur le site de la DSDEN 24 <http://portailrh.ac-bordeaux.fr/mvtprv> ainsi que sur le site de la CDE 33 <https://ec-mouvement1d.fr/>.**

Les services ASH en 2<sup>nd</sup> degré (postes ULIS) seront disponibles sur la liste des emplois du second degré. Ces emplois sont sous l'autorité unique de la Commission Académique de l'Emploi (CAE) du 2<sup>nd</sup> degré, de l'examen des candidatures aux nominations.

Conseil : vous pouvez choisir d'accepter que les membres de la CDE vous fassent une autre proposition d'emploi. Si vous l'acceptez, vous devez obligatoirement cocher « vœu géographique » sur le site académique et « accepte d'autres propositions de la CDE » sur le site de la CDE 33 pour que cette possibilité puisse être prise en compte par les différents services. Cette option vous permettra de recevoir d'autres propositions de nomination de la CDE, dans l'éventualité où les emplois sollicités ne seraient plus libérés, sans obligation de les accepter.

Je vous présente, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations et vous assure de notre pleine mobilisation en faveur de ce mouvement,

Laurent GUIGNARD  
Président de la CDE 33

  
Commission Diocésaine  
de l'Emploi de Gironde  
Le Président